

Image not found or type unknown



Qui paye en cas d'heritage

Par **laurenromy**, le **03/03/2010** à **13:14**

Bonjour, en cas de recherche genealogique, si l'heritage = 0, qui paye les frais de succession et de fisc? Merci

Par **fif64**, le **04/03/2010** à **17:08**

Si héritage = 0, il n'y a pas de droits au fisc.
Si héritage = 0, ce sont les héritiers acceptants qui payent. S'ils refusent la succession, le généalogiste ne sera pas payé....
Comme un héritage n'égale jamais 0, il y'a toujours de l'actif (mais qui parfois est supplanté par le passif) dans ce cas, si tout le monde renonce (ce qu'il vaut mieux faire), c'est l'état qui recueille la succession et qui va indemniser pour tout ou partie les créancier de la succession (dont le généalogiste).